

Ministère de la culture et de la communication

Concours externe de chargé d'études documentaires

SESSION 2016

Épreuve orale d'admission n°1

17-DEC4-05275

Conversation avec le jury ayant pour point de départ le commentaire d'un texte relatif au monde contemporain, portant sur un sujet d'ordre culturel et social.

(Préparation : 20 minutes ; durée : 20 minutes ; coefficient 3)

SUJET n°57

La France doit-elle rendre au Bénin les trésors d'Abomey ?

SABINE GIGNOUX, le 15/08/2016 à 14h00
Mis à jour le 18/08/2016 à 9h25



Le gouvernement béninois a demandé le 27 juillet à la France de lui restituer les trésors royaux pillés en 1892 et aujourd'hui au Musée du Quai-Branly.



Visiteurs dans le jardin du musée du Quai-Branly, à Paris. / Eric Feferberg/Alp

Le débat complexe sur la restitution des œuvres d'art emportées par les pays occidentaux vient d'être relancé. Le 27 juillet dernier, le Conseil des ministres du Bénin s'est prononcé en faveur du « *retour au pays des trésors royaux d'Abomey emportés lors de la conquête de 1892* ».

Le porte-parole du gouvernement a annoncé (<https://www.youtube.com/watch?v=KJOWp4Dq8yc&feature=share>) que le ministre des affaires étrangères et le ministre du tourisme et de la culture allaient « *engager des négociations avec les autorités françaises et l'Unesco pour le retour au Bénin de ces biens culturels* » et « *rechercher toutes les autorités compétentes pour le recensement de tous les biens royaux emportés et repartis dans des musées à l'étranger et des collections privées* ». Pour l'instant, le gouvernement français n'a pas officiellement réagi à cette demande.

Quelles sont les œuvres concernées ?

Plusieurs dizaines d'objets au moins sont concernées. Parmi eux : le trône de Glélé, les récades (soit des sceptres), les portes du palais d'Abomey et des statues antropomorphes représentant les rois d'Abomey, emportés après la reddition en 1894 du roi Béhanzin qui avait combattu les troupes françaises, puis fut exilé.

Corinne Hershkovitch et Didier Rykner, auteurs d'un livre sur « *La restitution des œuvres d'art* » publié chez Hazan en 2011, affirment que ces objets ont été rapportés « *en France non pas à la suite d'une mission de*

représailles militaires mais par le biais d'appropriations individuelles » (nota : notamment du général Dodds, commandant des troupes françaises). Ensuite, ils seraient *« entrés dans les collections françaises essentiellement par des dons et des legs »*.

Que dit le droit ?

La convention de 1970 de l'Unesco sur le pillage des œuvres d'art et leur restitution à leur pays d'origine, complétée par la convention Unidroit de 1995, ne s'applique qu'aux faits postérieurs à 1970. Par ailleurs, selon la loi française, toutes les œuvres détenues dans les collections des musées de France sont inaliénables. Une œuvre ne peut être restituée qu'à titre exceptionnel si le parlement vote son « déclassement », ce qui a été le cas pour les têtes maories restituées à la Nouvelle Zélande ou pour la dépouille de la Vénus Hottentote rendue à l'Afrique du Sud.

Quels arguments plaident en faveur d'une restitution ?

Essentiellement des arguments éthiques, s'agissant d'œuvres qui n'ont pas été légalement acquises ou offertes, mais emportées à la faveur d'une situation de troubles, dans un contexte de conquête coloniale. Dès 2005, Christiane Taubira, alors députée, avait demandé au gouvernement français de restituer *« au peuple du Bénin, très attaché à sa culture, les traces de son histoire glorieuse. »*

Louis-Georges Tin, président du Conseil représentatif des associations noires de France (CRAN) a lancé une campagne pour ces restitutions depuis 2013, au titre de la *« réparation des crimes liés à l'esclavage et à la colonisation »*. Le fait que le Bénin dispose d'un musée installé dans les anciens palais royaux d'Abomey, susceptible d'accueillir ces œuvres dans de bonnes conditions de conservation et de sécurité, est aussi un argument important en faveur de leur retour.

Mais les musées occidentaux, attachés au caractère universel de leurs collections, sont très réticents face à la multiplication des demandes de restitution depuis quelques décennies – par exemple, celle du gouvernement grec réclamant au British Museum le retour des frises du Parthénon (<http://www.la-croix.com/Culture/Actualite/Une-polemique-ravivee-sur-la-frise-du-Parthenon-2014-11-03-1231080>). Ils craignent d'ouvrir la boîte de Pandore.

Il faut noter qu'en 2006-2007, le Musée du Quai-Branly avait déjà fait un geste important en acceptant de prêter au Bénin pour une exposition d'une durée de trois mois, trente objets issus du trésor royal d'Abomey, à l'occasion du centenaire de la mort du roi Béhanzin.